

PROCÈS-VERBAL - PUBLIC

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3^e séance – 6 juin 2024 – 17 h 03 à 19 h 35
Salle Lafontaine, 1^{er} étage, Maison du citoyen/Visioconférence

PRÉSENCES :

Membres

Tiffany-Lee Norris Parent, vice-présidente
Denis Girouard, membre élu
Véronique Charron, Maison de la famille de Gatineau (MFG)
Jean-René D'Aoust, Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)
Mamadou Ndiaye, membre citoyen du secteur Est
Éric Pilotte, membre citoyen du secteur d'Aylmer

Secrétaire

Dave Cassivi, chef de service, comités et commissions – Direction générale

Ressources internes

Simon Fournier, directeur – Service de police de la Ville de Gatineau
Denis Doucet, directeur – Service de sécurité incendie de la Ville de Gatineau
Sophie Bourgeois, cheffe de division à la prévention – Service de sécurité incendie de la Ville de Gatineau
Jean-Frédéric Lafond, agent – Service de police de la Ville de Gatineau
Simon-Olivier Auger, agent – Service de police de la Ville de Gatineau
Véronique Leduc, adjointe administrative – Direction générale

Aussi présents

Jean Lamoureux, citoyen
Olivia Gninhi, attachée politique – Cabinet du conseiller désigné

ABSENCES :

Hugues Cédric Bailly Abledji, membre citoyen du secteur de Hull
Alexandre Gallant, Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)
Caroline Meunier, Accueil-Parrainage Outaouais (APO)
Isabelle Plante, cheffe de division - Service de police de la Ville de Gatineau
Stéphane Raymond, directeur adjoint – Service de police de la Ville de Gatineau

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La vice-présidente constate le quorum et ouvre la séance à 17 h 03.

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Éric Pilotte
Appuyé par Tiffany-Lee Norris Parent*

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que proposé.

Adoptée

3. Dépôt et suivi du procès-verbal de la séance du 25 avril 2024

Aucun suivi.

4. Période de questions du public

Véronique Charron se joint à la rencontre à 17 h 04.

Jean Lamoureux, membre de l'Association des pilotes de drones du Canada, présente différents enjeux liés aux vols de drones. Il est notamment question de la réglementation que certaines villes imposent afin d'encadrer les opérations des drones en plus des règles de Transport Canada; aucune réglementation municipale à cet effet n'est en place pour la Ville de Gatineau.

Le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) mentionne qu'il y a très peu de plaintes liées aux vols de drones sur le territoire gatinois, mais qu'il dispose d'une expertise interne sur ce sujet. Les coordonnées des deux ressources internes responsables des drones au SPVG seront transmises à M. Lamoureux.

5. Présentation : Règlement sur la prévention des incendies de la Ville de Gatineau

Cette présentation fait suite à celle faite le 14 mars dernier et vise à informer la Commission des propositions de modifications du Règlement sur la prévention des incendies (numéro 774-2025) à la suite de l'analyse effectuée par le Service de sécurité incendie (SSIG) ainsi que d'obtenir une recommandation.

Une mise en contexte quant aux obligations de la Loi sur la sécurité incendie d'adopter des règles minimales en matière de sécurité incendie ainsi que les travaux de révision qui ont été effectués par le Service de sécurité incendie sont exposés.

En somme, les membres sont saisis des exigences actuelles et souhaitées ainsi que des objectifs visés et des motifs qui justifient les changements proposés en lien avec les éléments suivants :

- Système d'alarme incendie;
- Avertisseur de fumée;
- Activités et événements temporaires;
- Feux de plein air et de végétaux.

Les facteurs de succès ainsi que les prochaines étapes sont également présentés.

Des précisions sont ensuite faites sur différents enjeux dont :

- Les autorisations liées aux événements visent ceux rassemblant 500 personnes et plus;
- Les ventes de foyers extérieurs demeureront autorisées même si ceux-ci ne seront plus conformes à la nouvelle réglementation. Des démarches ont été entreprises avec certains détaillants en vue de mettre des affichettes informatives sur la nouvelle réglementation;
- Les demandes de permis pour feux de joie se feront en ligne et seront traitées par le SSIG;
- La hauteur des feux de joie sera limitée à 1 mètre;
- Les dispositions relatives au détecteur de monoxyde de carbone demeurent en place.

Recommandation :

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2023-2027 prévoit d'appliquer et au besoin, de modifier les diverses dispositions de la réglementation de prévention des incendies du ministère de la Sécurité publique;

Considérant qu'il est essentiel d'agir pour s'adapter aux changements climatiques afin de réduire les risques d'incendie pouvant causer des conflagrations;

Considérant que les modifications proposées au règlement visent à améliorer la sécurité incendie dans les bâtiments sur le territoire de la ville de Gatineau;

Considérant que le Service de sécurité incendie de Gatineau a modifié le projet de règlement numéro 926-2024 selon les recommandations de la Commission de la sécurité publique lors de sa séance ordinaire du 14 mars 2024;

Considérant que la Commission de la sécurité publique a été saisie à nouveau du projet de règlement numéro 926-2024 lors de sa séance ordinaire du 6 juin 2024;

La Commission de la sécurité publique recommande au conseil municipal :

CSP-2024-04

- d'adopter les modifications au règlement numéro 774-2015 telles que proposées par le projet de règlement numéro 926-2024 sur la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité

Pause de 18 h 30 à 18 h 39

6. Présentation : Travaux du SPVG en lien avec les interpellations quant à la démarche de la collecte de données et la formation des employés du SPVG

Une présentation est faite concernant l'enjeu des interpellations policières centrée sur l'intégration d'un système de collecte de données et la formation du personnel du SPVG. On précise notamment la définition du concept d'interpellation et le contexte lié au rapport Armony, Hassaoui et Mulone. Le plan de formation et un résumé de son contenu sont également exposés.

Au sujet de la collecte de données, on fait état de la fiche utilisée pour la cueillette d'information. Une présentation sur l'analyse des données sera faite lors de la prochaine séance de la Commission.

Denis Girouard quitte la rencontre à 18 h 49. Le quorum est maintenu.

S'ensuit une période d'échange portant notamment sur les aspects suivants :

- On questionne la nécessité d'avoir des interpellations policières et soulève les risques de violation des droits des citoyens;
- Les mécanismes mis en place (fiche d'interpellation, formation, processus de plainte) visent à protéger les citoyens et le personnel du SPVG;
- Les données statistiques du SPVG liées aux interpellations policières sont partagées avec certains organismes communautaires et le seront prochainement avec les membres de la Commission;
- Les citoyens ont souvent une méconnaissance de leur droit; les policiers sont invités à expliquer davantage lors des interpellations;
- Les informations des fiches d'interpellation ne sont pas accessibles aux policiers; les données sont transmises au ministère de la Sécurité publique;
- En lien avec une présentation faite lors de la dernière séance de la Commission, l'exigence du test polygraphique lors du processus de recrutement des policiers est remise en question.

Véronique Charron quitte la rencontre à 19 h 33. Le quorum est perdu.

7. Varia

Aucun point n'a été ajouté.

8. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission de la sécurité publique est prévue le 25 septembre 2024.

9. Levée de la séance

*Il est proposé par Jean-René D'Aoust
Appuyé par Éric Pilotte*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 19 h 35.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



VICE-PRÉSIDENTE
TIFFANY-LEE NORRIS PARENT



SECRÉTAIRE
DAVE CASSIVI